



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Loxiran -S- Agent contre fourmis

Date d'édition 27.02.2023
Date d'exécution 20.12.2022
Version 6.0 (fr,CH)
remplace la version de 05.10.2021 (5.9)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation Loxiran -S- Agent contre fourmis
Prod-Nr. 4005240156896, 4005240166055
CPID 263764-35
Zul-Nr. CHZN 0368

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange

Insecticide à épandre et à arroser.

Remarque

A base de pyrethrum. Insecticide - agit sur le système nerveux des insectes ciblés.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

W. Neudorff GmbH KG (CH)
An der Mühle 3
D-31860 Emmerthal
Téléphone +49 5155 624-0
Télécopie +49 5155 6010
E-mail msds@neudorff.de
Site web www.neudorff.ch

Producteur

Herstellerin: Neogard AG, Industriestrasse 783, CH-5728 Gontenschwil, Telefon +41 62 767 00 50, www.neogard.ch
Bewilligungsinhaberin: GNS Consult AG, Konstanzerstrasse 19, CH-8274 Tägerwilen

1.4 Numéro d'appel d'urgence

CH: Tox Info Suisse 145
info@toxinfo.ch

* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) Procédure de classification
N° 1272/2008 [CLP]
Aquatic Chronic 2, H411

Consignes en cas de risques pour l'environnement

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

* 2.2 Éléments d'étiquetage

* étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



GHS09



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Loxiran -S- Agent contre fourmis

Date d'édition 27.02.2023
Date d'exécution 20.12.2022
Version 6.0 (fr,CH)
remplace la version de 05.10.2021 (5.9)

Mentions de danger

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 Contenu/emballage à jeter dans une déchèterie.

* Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

EUH208 Contient des extraits de Chrysanthemum cinerariaefolium. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles

Ne pas déverser dans les eaux.

* RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

* 3.2 Mélanges

Composants dangereux

n°CAS	N°CE	Nom de la substance	Concentration	Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	SCL/ M/ ATE
89997-63-7	289-699-3	Chrysanthemum cinerariaefolium (produit à partir de fleurs de Tanacetum cinerariifolium ouvertes et matures avec un solvant hydrocarboné)	0.174 pds %	Acute Tox. 4 ; H302 Acute Tox. 4 ; H312 Acute Tox. 4 ; H332 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	M=100 (Aquatic Acute 1) M=100 (Aquatic Chronic 1)

* Remarque

Ne contient que des matières principales inertes.

* RUBRIQUE 4: Premiers secours

* 4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

Éviter tout contact inutile avec le produit.

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

En cas de symptômes, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec:

Eau

* Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau chaude.

En cas d'ingestion

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Loxiran -S- Agent contre fourmis

Date d'édition 27.02.2023
Date d'exécution 20.12.2022
Version 6.0 (fr,CH)
remplace la version de 05.10.2021 (5.9)

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Sans symptôme spécifique connu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pour le médecin

Traitement symptomatique.

*** RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

*** 5.1 Moyen d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés

Eau
Mousse
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone (CO₂)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune donnée disponible

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Ne pas inhaler les émanations de fumée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune donnée disponible

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage

Recueillir mécaniquement.

6.4 Référence à d'autres sections

Aucune donnée disponible

*** RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

*** 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

*** Mesures de protection**

Éviter tout contact inutile avec le produit.
Éviter d'inspirer le poussière.

*** Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale**

Conserver à l'écart des aliments et boissons.
Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit.
Après le travail, utiliser des produits pour les soins de la peau.



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Loxiran -S- Agent contre fourmis

Date d'édition 27.02.2023
Date d'exécution 20.12.2022
Version 6.0 (fr,CH)
remplace la version de 05.10.2021 (5.9)

* 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Classe de stockage

11 Solides combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

* Autres indications relatives aux conditions de stockage

Stockage: entre 0°C et +25°C.

Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation

À n'utiliser que comme insecticide conformément au mode d'emploi.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune donnée disponible

8.2 Contrôle de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage

pas nécessaire

Protection des mains

pas nécessaire

Protection corporelle:

pas nécessaire

Protection respiratoire

pas nécessaire

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

* 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

cristallin

Couleur

rouge

Odeur

caractéristique

Données de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Seuil olfactif:	non déterminé		
Point de fusion/point de congélation	Plage de fusion 185- 188 °C		
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé		



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Loxiran -S- Agent contre fourmis

Date d'édition 27.02.2023
Date d'exécution 20.12.2022
Version 6.0 (fr,CH)
remplace la version de 05.10.2021 (5.9)

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
inflammabilité	non déterminé		
Limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé		
Point éclair	non déterminé		
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé		
Température de décomposition	non déterminé		
pH	en solution aqueuse 6.17 (20°C)		1% dans de l'eau
Viscosité	non déterminé		
solubilité(s)	Solubilité dans l'eau		Se dissout dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non déterminé		
Pression de vapeur	non déterminé		
Densité et densité relative	Densité apparente 0.89 g/cm ³		
Densité de vapeur relative	non déterminé		
caractéristiques des particules	non déterminé		

9.2 Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Propriétés explosives			Aucun danger d'explosion.
Propriétés comburantes			Le produit ne pas comburant.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2 Stabilité chimique

Aucune donnée disponible

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

non connu

Indications diverses

Stable à température ambiante.



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Loxiran -S- Agent contre fourmis

Date d'édition 27.02.2023
Date d'exécution 20.12.2022
Version 6.0 (fr,CH)
remplace la version de 05.10.2021 (5.9)

* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

* Toxicité aiguë

* Données d'animaux

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité orale aiguë	non déterminé		
Toxicité dermique aiguë	non déterminé		
Toxicité inhalatrice aiguë	non déterminé		

Corrosion cutanée/irritation cutanée

non déterminé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

non déterminé

Sensibilisation respiratoire

non déterminé

Sensibilisation cutanée

non déterminé

Mutagenicité sur les cellules germinales

non déterminé

Cancerogénité

non déterminé

Toxicité pour la reproduction

non déterminé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

non déterminé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

non déterminé

Danger par aspiration

non déterminé

11.2 Informations sur les autres dangers

Autres informations

Le produit n'a pas été testé. Les indications découlent des caractéristiques propres aux composants élémentaires

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson	non déterminé		
Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés	non déterminé		



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Loxiran -S- Agent contre fourmis

Date d'édition 27.02.2023
Date d'exécution 20.12.2022
Version 6.0 (fr,CH)
remplace la version de 05.10.2021 (5.9)

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques	NOEC 0.00086 mg/L Espèce Daphnia magna (puce d'eau géante) Durée du test 28 d	Test de reproduction pour l'extrait de pyrèthre.	EFSA Journal 2013;11(1):3032
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries	non déterminé		
Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries	non déterminé		
Toxicité sur autres organismes aquatiques	non déterminé		
Toxicité sur les microorganismes	non déterminé		

Estimation/classification

Dérivé du produit comparable.
Les données d'écotoxicologie disponibles permettent de déduire:
Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
Toxique pour les organismes aquatiques.

12.2 Persistance et dégradabilité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Biodégradation			Selon l'EFSA Journal 2013;11(1):3032 l'extrait de pyrèthre n'est pas facilement dégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7 Autres effets nocifs

Autres informations écotoxicologiques

Informations complémentaires

Ne pas déverser le produit dans les eaux.
Nocif pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit	Désignation des déchets
020108 *	déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses
061301 *	produits phytosanitaires inorganiques, agents de protection du bois et autres biocides

Élimination appropriée / Produit

Traiter dans un centre d'élimination pour déchets spéciaux, en respectant les prescriptions correspondantes.



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Loxiran -S- Agent contre fourmis

Date d'édition 27.02.2023
Date d'exécution 20.12.2022
Version 6.0 (fr,CH)
remplace la version de 05.10.2021 (5.9)

Élimination appropriée / Emballage

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

Remarque

Les quantités ménagères peuvent être déposées lors de la collecte d'ordures polluantes
Ne pas jeter les résidus à l'égout.
Lire le mode d'emploi!

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 3077	-	-
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9	-	-
14.4 Groupe d'emballage	III	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 3077
Nom d'expédition des Nations unies	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
Classe(s) de danger pour le transport	9
Étiquette de danger	9
Code de classification	M7
Groupe d'emballage	III
Dangers pour l'environnement	DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
Quantité limitée (LQ)	5 kg
Dispositions particulières	274, 335, 375, 601
Code de restriction en tunnel	-

* RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

* 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Loxiran -S- Agent contre fourmis

Date d'édition 27.02.2023
Date d'exécution 20.12.2022
Version 6.0 (fr,CH)
remplace la version de 05.10.2021 (5.9)

* autres réglementations (UE)

À observer:

Produit soumis à la réglementation biocide (UE) n° 528/2012.

* **Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles [Industrial Emissions Directive] COV** valeur de COV 0 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

* **RUBRIQUE 16: Autres informations**

* **Abréviations et acronymes**

REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
NOEC: Concentration sans effet observé
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
UN: Organisation des Nations unies
GHS: Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
CLP: Classification, étiquetage et emballage
WGK: classe risque aquatique
CAS: Chemical Abstracts Service
VOC: Composés organiques volatils
EU: Union européenne
EN: Norme européenne
ECHA: Agence européenne des produits chimiques
EC: Communauté européenne
Aquatic Chronic 2: Toxicité aquatique long terme (chronique), Catégorie 2
Acute Tox. 4, H302: Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Acute Tox. 4, H312: Toxicité aiguë (dermique), Catégorie 4
Acute Tox. 4, H332: Toxicité aiguë (inhalation), Catégorie 4
Skin Sens. 1: Allergène cutané, Catégorie 1
Aquatic Acute 1: Toxicité aquatique court terme (aiguë), Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Toxicité aquatique long terme (chronique), Catégorie 1
TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses
LD50: Dose létale 50%

* **Indications diverses**

Toutes les indications correspondent à l'état actuel de notre connaissance. Elles décrivent le produit en fonction des données des règlements de sécurité ; elles ne représentent pas d'assurance de qualité dans le sens d'une spécification technique.

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H332 Nocif par inhalation.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Indications de changement

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente